Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20261112-D078_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12 NOVEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 19 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le douze Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Novembre 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Bernard MAUDUIT

078/2026 Demande des amendes de police 2026 : plateau ralentisseur Rue du Parc du Bourg

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département au titre du produit des amendes de police pour financer le projet de plateau ralentisseur au carrefour des rues du Parc du Bourg et des Coquelicots afin de sécuriser la sortie du lotissement Les Champs du Bourg et le respect de la priorité à droite.
Pour rappel, le coût des travaux est estimé à 11 722,23 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Sollicite l'aide financière du Département au titre du produit des amendes de police pour financer le projet de plateau ralentisseur au carrefour des rues du Parc du Bourg et des Coquelicots.
- ☐ Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.